

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la Société Financière Internationale (« IFC ») d'une participation dans le capital social de la société « Holmarcom Finance Company SA »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et personnes concernées :**

- **L'acquéreur** : La société « Société Financière Internationale » ;
- **La cible** : La société « Holmarcom Finance Company SA » ;

**Nature de l'opération**

- Acquisition d'une participation dans le capital social.

**Secteur économique concerné :**

- Les secteurs bancaire et d'assurance.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 26 février 2025.

## RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par la Société Financière Internationale (« IFC ») d'une participation dans le capital social de la société « Holmarcom Finance Company SA».

« IFC » est une organisation internationale constituée par un accord entre les Etat membres. Elle est membre du Groupe de la Banque mondiale et la principale institution de développement axée sur le secteur privé dans les pays émergents. IFC mène des opérations dans plus d'une centaine de pays, consacrant son capital, ses compétences et son influence à la création de marchés d'opportunités dans les pays en développement.

« Holmarcom Finance Company SA » est une société anonyme de droit marocain portant aujourd'hui l'ensemble des participations du Groupe Holmarcom dans le secteur financier.

Fait à Rabat, le 13 février 2025